

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2022 A 20H30**

Le jeudi quatorze avril deux mille vingt-deux, à vingt-heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTPERREUX s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARNOUX, Maire de Montperreux, à la suite de la convocation qui a été dressée le vendredi 08 avril 2022.

Etaient présents :

**M Jean-Luc BARNOUX**  
**M Stéphane BREUILLOT**  
**M André CARON**  
**M Thomas GANDON**  
**M Anthony GILLES**  
**Mme Sophie LEBAS**  
**M Aymeric MAIRE**  
**Mme Josselyne MAIRE**  
**M Gaël MASSOT**  
**Mme Angélique MEIGNAN**  
**M Michel PÊPE**  
**Mme Anne-Laure SORIN**

Etaient absents :

Etaient absents excusés :  
**M Raymond BOUTHER**  
**Mme Michèle LETOUBLON**  
**M Christophe RIGOLOT**

Procurations données :

**M Raymond BOUTHER a donné procuration à M Michel PÊPE**  
**M Christophe RIGOLOT a donné procuration à M Anthony GILLES**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil municipal.

**M Aymeric MAIRE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance est ouverte à **20 h 42 mn**

## Table des matières

1. Accueil de loisirs : vote de l'avenant n°3 .....	2
2. SYDED : groupement pour la maintenance de l'éclairage public .....	2
3. Approbation des comptes de gestion, constatations de la concordance des écritures et vote des comptes administratifs 2021 : EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ; .....	3
4. Vote des Budgets primitifs 2022 : EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ; .....	7
a. Vote des deux taxes + CFE .....	7
b. Validation des opérations de fonctionnement et/ou investissement .....	10
c. Vote des tarifs de l'eau.....	11
d. Subventions 2022 : ajustements de certaines subventions votées préalablement.....	11
5. QUESTIONS DIVERSES .....	16
a. Opération de nettoyage des plages et chemins de notre commune.....	16
b. Adhésion de la commune au Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNRHJ).....	16

### **1. Accueil de loisirs : vote de l'avenant n°3**

Chaque année, le Conseil municipal vote une subvention qui permet d'équilibrer le budget de l'accueil de loisirs.

Cette subvention est répartie entre les communes de Malbuisson et Montperreux, au prorata du nombre d'enfants de chaque commune fréquentant l'accueil de loisirs.

FAMILLES RURALES présente l'avenant n°3, reprenant les subventions d'équilibre pour le budget prévisionnel 2022, qu'il conviendra de reporter au budget 2022 en cas de vote favorable du Conseil municipal.

Pour donner suite au budget prévisionnel proposé par familles rurales pour l'année 2022 - portant sur l'accueil de loisirs et sur le complément d'accueil des mercredis, la subvention d'équilibre pour MONTPERREUX s'élève à **48 733,70 €**.

*Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :*

- *DECIDE de voter l'avenant numéro 3 fixant la subvention d'équilibre versée à familles rurales pour l'accueil de loisirs de l'année 2022 à 48 733,70 € ;*
- *D'autoriser le Maire à le signer ainsi que tout document relatif à cette affaire ;*
- *Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif communal de l'année 2022.*

**Résultat du vote :**      - Pour : 12                                      - Contre : 0                                      Abstention : 0

### **2. SYDED : groupement pour la maintenance de l'éclairage public**

Le SYDED propose aux communes du Doubs un service dédié à la maintenance des installations d'éclairage public et au développement d'un inventaire cartographique géoréférencé dont les objectifs sont de :

- Garantir une maintenance préventive assurant une qualité de fonctionnement et de performance ;
- De gérer et suivre les demandes d'intervention via un outil dédié ;
- De répondre aux obligations légales dues au géoréférencement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce service se décompose de la sorte :

- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public ;
- 2024-2025 : géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public ;
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 : gestion des DT DICT.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 20 € par an et par point lumineux pour l'année 2023 et sera revue chaque début d'année.

Le comptage des lampes de rue a donné les résultats suivants :

- CHAUDRON : 66 lampes de rue,
- CHAON : 76 lampes de rue,
- MONTPERREUX : environ 55 lampes de rue (incluant Beau-Site et Sous la Fontaine).

Le montant de la contribution de la commune serait aux environs de  $20 \times 197 = 3\,940$  €.

La mise en place de ce service, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe.

Pour l'année 2023, la convention d'adhésion n'intègre que la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public. Un avenant à cette dernière sera proposé aux collectivités au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et 2025 pour le service de géoréférencement et de gestion des DT DICT.

M Gaël MASSOT rejoint le Conseil à 21:00.

M Stéphane BREUILLOT rejoint le Conseil à 21:09.

*Considérant que la commune souhaite adhérer à ce service mais que des informations complémentaires sont nécessaire, le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, DECIDE :*

- *De solliciter le SIEL afin de les mettre en concurrence,*
- *De reporter la décision à un Conseil ultérieur.*

**Résultat du vote :      - Pour : 11                                      - Contre : 0                                      Abstention : 3**

### **3. Approbation des comptes de gestion, constatations de la concordance des écritures et vote des comptes administratifs 2021 : EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ;**

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion 2021, de constater la concordance des écritures entre les comptes de gestion et les comptes administratifs et d'approuver les comptes administratifs 2021.

Il est nécessaire que l'assemblée vote les comptes administratifs des budgets ; BOIS, SERVICE DE L'EAU, BATIMENT DE STOCKAGE, PRINCIPAL :

**BOIS**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021</b>	Section de fonctionnement	70 602,51	54 639,16	<b>- 15 963,35</b>
	Section d'investissement	0,00	10 233,51	<b>10 233,51</b>
REPORT DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement		16 059,04	
	Report en section d'investissement		766,49	
<b>RESULTATS CUMULES 2021 (hors restes à réaliser)</b>	Section de fonctionnement	70 602,51	70 698,20	<b>95,69</b>
	Section d'investissement	0,00	11 000,00	<b>11 000,00</b>
<b>TOTAL RES. CUM.</b>				<b>11 095,69</b>
<i>RESTES A REALISER</i>	<i>Section d'investissement</i>	0	0	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS CUMULES 2021 (avec reprise restos à réaliser)</b>	Section de fonctionnement	70 602,51	70 698,20	<b>95,69</b>
	Section d'investissement	0,00	11 000,00	<b>11 000,00</b>
<b>TOTAL</b>				<b>11 095,69</b>

**SERVICE DE L'EAU**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021</b>	Section de fonctionnement	98 079,39	121 460,95	<b>23 381,56</b>
	Section d'investissement	40 593,13	107 224,54	<b>66 631,41</b>
REPORT DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement			
	Report en section d'investissement	63 812,69		
<b>RESULTATS CUMULES 2021 (hors restes à réaliser)</b>	Section de fonctionnement	98 079,39	121 460,95	<b>23 381,56</b>
	Section d'investissement	104 405,82	107 224,54	<b>2 818,72</b>
<b>TOTAL RES. CUM.</b>				<b>26 200,28</b>
<i>RESTES A REALISER</i>	<i>Section d'investissement</i>	19 000,00	0,00	19 000,00
<b>RESULTATS CUMULES 2021 (avec restes à réaliser)</b>	Section de fonctionnement	98 079,39	121 460,95	<b>23 381,56</b>
	Section d'investissement	123 405,82	107 224,54	<b>-16 181,28</b>
<b>TOTAL</b>				<b>7 200,28</b>

**BATIMENT DE STOCKAGE**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021</b>	Section de fonctionnement	8 455,30	11 965,20	<b>3 509,90</b>
	Section d'investissement	5 175,00	0,00	<b>-5 175,00</b>
REPORT DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement	283,80	-	
	Report en section d'investissement	32 707,60		
<b>TOTAL</b>				<b>-1 666,00</b>
<i>RESTES A REALISER</i>	<i>Section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>RESULTATS CUMULES 2021</b>	Section de fonctionnement	8 739,10	11 965,20	<b>3 226,10</b>
	Section d'investissement	37 882,60	0,00	<b>-37 882,60</b>
<b>TOTAL</b>				<b>-34 656,50</b>

**PRINCIPAL**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021</b>	Section de fonctionnement	721 117,36	751 809,70	<b>30 692,34</b>
	Section d'investissement	418 996,47	241 395,67	<b>-177 600,80</b>
REPORT DE L'EXERCICE 2020	Report en section de fonctionnement		564 232,41	
	Report en section d'investissement		388 017,41	
<b>RESULTATS CUMULES 2021 (hors restes à réaliser)</b>	Section de fonctionnement	721 117,36	1 316 042,11	<b>594 924,75</b>
	Section d'investissement	418 996,47	629 413,08	<b>210 416,61</b>
<b>TOTAL</b>				<b>805 341,36</b>
<i>RESTES A REALISER</i>	<i>Section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>RESULTATS CUMULES (avec restes à réaliser)</b>	Section de fonctionnement	721 117,36	1 316 042,11	<b>594 924,75</b>
	Section d'investissement	418 996,47	629 413,08	<b>210 416,61</b>
<b>TOTAL</b>				<b>805 341,36</b>

**Approbation des comptes de gestion 2021**

**M Jean-Luc BARNOUX présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2021 du trésorier : BOIS, SERVICE DE L'EAU, BATIMENT DE STOCKAGE, PRINCIPAL.**

**Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de gestion pour la période du premier janvier au trente et un décembre 2021.**

*Après délibération le Conseil Municipal ;*

*Approuve les comptes de gestion 2021 des budgets ; BOIS, SERVICE DE L'EAU, BATIMENT DE STOCKAGE, PRINCIPAL*

**Résultat du vote :**      - Pour : 13                                      - Contre : 0                                      Abstention : 1

**Constatation de la concordance des écritures**

*Le conseil municipal constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion 2021 et celles des comptes administratifs 2021.*

**Résultat du vote :**      - Pour : 13                                      - Contre : 0                                      Abstention : 1

**Approbation des comptes administratifs 2021**

*M le Maire quitte la salle des délibérations.*

*L'assemblée délibérante élit un nouveau Président de séance : M Michel Pêpe*

*M Michel Pêpe présente les comptes administratifs 2021.*

**Résultat du vote :**      - Pour : 13                                      - Contre : 0                                      Abstention : 0

*M le Maire revient dans la salle du conseil municipal.*

**Affectation du résultat du budget BOIS.**

Après avoir présenté le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget « BOIS », l'affectation des résultats suivante est proposée :

*Constatant que la section d'investissement présente un excédent de : 11 000,00 €*

*le Conseil Municipal décide :*

- *De reporter à l'article 001(recette) de la section d'investissement la somme de 11 000,00 €*
- *De reporter à l'article 002 (recette) de la section de fonctionnement, la somme de : 95,69 €*

**Résultat du vote :**      - Pour : 14                                      - Contre : 0                                      Abstention : 0

**Affectation du résultat du budget EAU**

Après avoir présenté le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget « EAU », l'affectation des résultats suivante est proposée.

*Constatant que la section d'investissement agréementée des restes à réaliser, présente un déficit de : -16 181,28 €,*

*le Conseil Municipal décide :*

- *d'affecter au compte 1068 la somme de 16 181,28 €.*
- *Le reliquat d'excédent de fonctionnement à reporter à l'article 002 de la section de fonctionnement s'élève à 7 200,28 €.*

**Résultat du vote :**      - Pour : 14                                      - Contre : 0                                      Abstention : 0

### **Report des résultats du budget BATIMENT DE STOCKAGE**

Après avoir présenté le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget « BATIMENT DE STOCKAGE », le report au budget primitif 2022 des résultats 2021 est proposé :

*Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats, valide l'affectation ci-dessous, DECIDE :*

- *De reporter à l'article 001 (dépense) de la section d'investissement la somme de 37 882,60 €*
- *D'affecter au 1068 la totalité de l'excédent de fonctionnement : 3 226,10 €*

**Résultat du vote :**      - Pour : 14                                      - Contre : 0                                      Abstention : 0

### **Report des résultats du budget PRINCIPAL**

Après avoir présenté le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget « PRINCIPAL », le report au budget primitif 2022 des résultats 2021 est proposé :

*Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats, valide l'affectation ci-dessous :*

- *constatant que la section d'investissement, présente un excédent de : 210 416,61 €*
- *constatant que la section de fonctionnement présente un excédent de : 594 924,75 €*

***DECIDE :***

- *De reporter à l'article 001(recette) de la section d'investissement la somme de 210 416,61 €*
- *De reporter à l'article 002 (recette) de la section de fonctionnement, la somme de : 594 924,75 €*

**Résultat du vote :**      - Pour : 14                                      - Contre : 0                                      Abstention : 0

#### **4. Vote des Budgets primitifs 2022 : EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ;**

Le Maire expose au Conseil les budgets primitifs EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ;

Il est proposé à l'assemblée de voter les deux (2) taxes + CFE.

##### **a. Vote des deux taxes + CFE**

Le Maire expose au Conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les communes et EPCI ayant augmenté leur taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019 devaient se voir refacturer la partie du dégrèvement total de taxe d'habitation 2020 correspondant à cette augmentation de taux, par un prélèvement sur leurs avances de fiscalité 2020.

Si aucun prélèvement au titre de cette participation n'a été mis en œuvre en 2020 ni en 2021, le dispositif a été aménagé par la loi de finances pour 2022.

Au cas particulier de la commune de Montperreux, le taux de la taxe d'habitation est passé de 11,85% en 2017 à 12,32% en 2019. Le montant des bases de taxe d'habitation dégrévée en 2020 sur le territoire de notre collectivité s'est élevé à 376 907€. Le montant de la participation financière à la charge de notre collectivité s'élève donc à 1771€ (base dégrévée x différentiel de taux 2017/2019).

Cette participation financière nous sera notifiée par arrêté Préfectoral et fera l'objet d'un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité. Par mesure de prudence. Les finances publiques nous invitent à inscrire cette dépense prévisionnelle au budget primitif 2022 au compte budgétaire 7391178.

### **Commentaire :**

Le taux de TF du département en 2020 était de 18,08% et la part communale de 7,88%.

La règle comptable en vigueur nous oblige à dégager un excédent de fonctionnement suffisant pour couvrir le remboursement en capital des emprunts de la section d'investissement (compte 1641).

Comme cela a été exposé l'année dernière, il se confirme que la suppression de la taxe d'habitation ne va pas sans nous poser un problème. Il était prévu que le département reverserait aux communes sa part de taxe foncière. En théorie, le bilan devait être nul pour les communes. La réalité est tout autre. En effet, comme les taux ont régulièrement été augmentés depuis 2015, nous avons subi une pénalité d'un montant de 38 141 € sur le total prévisionnel 2021. Cette année, la pénalité est de 40 063 €, soit une perte cumulée sur deux (2) ans de 78 204 €.

La contribution de l'état pour compenser la TH reste fixe : 147 173 €. C'est-à-dire qu'elle n'a pas bougé depuis 2020. Il ne faut pas escompter qu'elle soit revue. Corrélativement, le reversement d'une partie de cette contribution à l'état sous forme FNGIR de 80 014 € ne bouge pas.

Cependant la contribution liée au coefficient correcteur elle, augmente : -38 141 € en 2021, - 40 063 € en 2022, il est probable qu'elle soit aux environs de 43 000 € en 2023.

Il est important de bien comprendre bien pourquoi nous sommes pénalisés. C'est parce que notre taux d'imposition de TH était trop faible en 2017 et/ou que l'assiette de TH imposable était elle aussi trop faible en 2020. Une simulation démontre que si le taux d'imposition de la TH avait été 14,84% au lieu de 11,85%, la pénalité serait aujourd'hui égale à zéro. De même, si la base d'imposition de TH En 2020 avait été de 1 559 223 € au lieu de 1 450 026 € nous n'aurions eu aucune pénalité. Nous sommes pénalisés car notre fiscalité TH était trop faible i.e. taux d'imposition et/ou bases d'imposition CCID trop basses.

Pour compenser la perte de 40 063 € de cette année, il aurait fallu :

- Soit augmenter le taux foncier de 27,80% à 31,32 %
- Soit augmenter tous les taux comme suit : TF bâti de 27,80% à 31.13 %, TF non bâti de 13.89% à 15.56 % et la CFE de 17,53 % à 19.63 %

Pour rappel, Malbuisson qui a un taux de TF cumulé inchangé supérieur à 28% depuis plusieurs années se voit attribuer 15 000 € supplémentaires et Oye-et-Pallet qui avait un taux cumulé en 2020 de 28.5% se voit pénaliser de 3 000 €.

Bien que l'inflation annuelle soit sur un rythme de 4%, nous vous proposons de limiter l'augmentation à 2% du produit fiscal attendu. En conséquence, la taxe foncière passerait de 27,80% à 28,39% ce qui reste dans les taux pratiqués par les communes avoisinantes et conforme à l'augmentation du produit fiscal depuis 2015 (Cf. ligne rouge en pointillé de la figure ci-dessous).

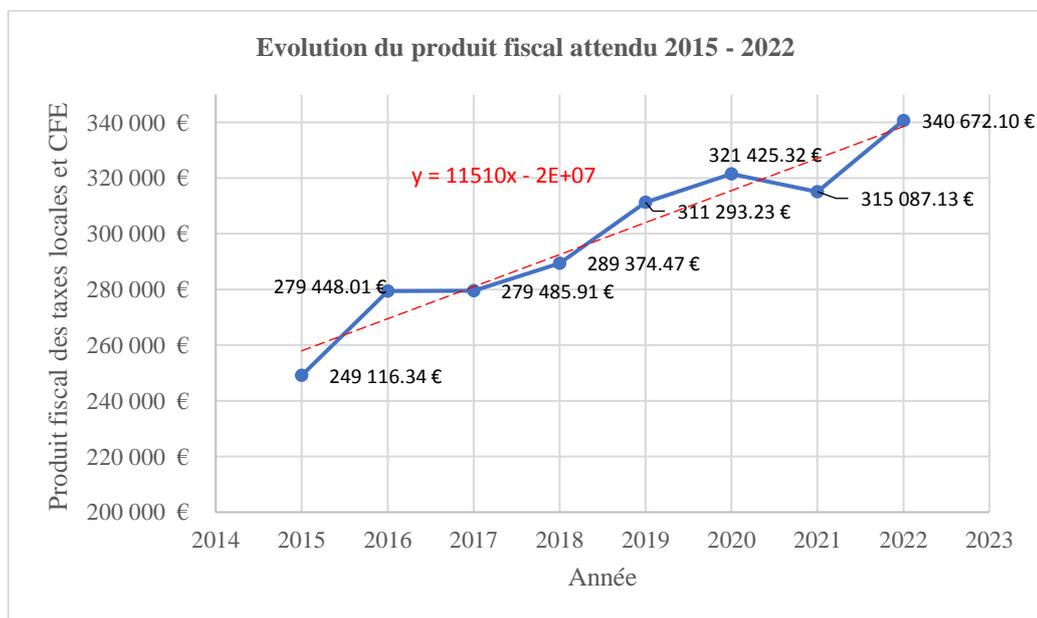


Figure 1 : Evolution du produit fiscal de la commune de 2015 à 2022

Une augmentation de 2 au lieu de 4% est rendue possible par l'augmentation du nombre de propriétaires et par la mise en place de ressources alternatives : Gite de l'Orchidée Bleue et commerces et location BIGOOL demain.

***Le Conseil municipal, pour faire suite à l'exposé du Maire sur les budgets PRINCIPAL, BATIMENT DE STOCKAGE et BOIS lors de cette séance et suivant l'état actuel des comptes,***

- *après examen du besoin de financement de la section de fonctionnement du budget général,*
- *considérant le produit des deux taxes + CFE, nécessaire à l'équilibre du budget, après en avoir délibéré, DECIDE :*

***D'augmenter le taux de la taxe foncière sur le bâti de 2.12% ; soit de porter ce taux à 28.39% contre 27.80%.***

***De ne pas augmenter les taux de la taxe sur le foncier non bâti et le taux de la CVAE :***

***Soit 13.89% pour le taux de taxe foncière sur le non bâti***

***Soit 17.5% pour le taux de la CFE***

***Le taux des deux (2) taxes (FNB et FB) ainsi que le taux de la Contribution Foncière des Entreprises sont votés par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, des membres présents et représentés.***

***Les taux se présentent donc comme suit :***

***Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.39 % (produit attendu de 322 794 €,***

***Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.89 % (produit attendu de 9 376 €***

***CFE : 17.53 % (produit attendu : 8 502 €***

***TOTAL : 340 672 €***

**Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2022 :**

***CVAE : 2 377 €***

***TH : 65 399 €***

***Taxes additionnelles TFNB : 2 901 €***

***Allocations compensatrices : 3 213 €***

**A retrancher :**

***Contribution FNGIR : 80 014 €***

***Coefficient correcteur : 40 063 €***

***Participation financière suite augmentation TH entre 2017 et 2019 : 1 771 €***

***TOTAL : 292 714 €***

**Résultat du vote :      - Pour : 14                              - Contre : 0                              Abstention : 0**

**b. Validation des opérations de fonctionnement et/ou investissement**

Le Maire propose au Conseil municipal, dans le cadre du vote des budgets, de valider au préalable les opérations de fonctionnement et/ou d'investissement d'ores et déjà connues et incluses dans les BP 2022 :

**BUDGET BÂTIMENT DE STOCKAGE**

M Stéphane BREUILLOT et M Jean-Luc BARNOUX exposent au Conseil municipal :

*Etude de bruit déchetage de bois.*

*Broyage des chablis pour 300 m<sup>3</sup>.*

*Achat de grumes de chablis prêtes à décheter depuis le budget bois au tarif de 24 €/m<sup>3</sup> (soit le tarif de l'abattage + débardage).*

**BUDGET BOIS :**

M Stéphane BREUILLOT expose au Conseil municipal :

*Coupes de bois prévues et investissements en forêt*

*Sécurisation de la RD 437. Reversement par le Département*

*Vente au budget bâtiment de stockage d'une partie des chablis*

*Affouage 2021 et 2022*

*Vente de 560 m<sup>3</sup> de bois sur pied composé de 90% de sapins 3,15 m<sup>3</sup>/unité et 184 m<sup>3</sup> composés de 94% d'épicéa, 2,49 m<sup>3</sup> par unité, ventes ayant lieu le 18 mai 2022 à 14<sup>00</sup> à Champagnole.*

**BUDGET EAU :**

M Michel PÊPE expose au Conseil municipal

*Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) quelque peu en sommeil en ce début d'année, reprend une certaine vigueur. Mise à jour des plans, recherche de fuites...préparation des demandes de subventions : sectorisation, télérelève et recherche de sources.*

*Ce schéma directeur serait subventionné à hauteur de 80% (agence de l'eau et département)  
Tarif de l'eau : le SIEJ dont dépend entièrement notre commune pour son alimentation en eau lors de son RPQS de 2021 a défini les nouveaux tarifs de l'eau fournie aux communes.*

*Le prix du m<sup>3</sup> sera porté à 1.47 €/m<sup>3</sup>, contre 0.75 €/m<sup>3</sup> précédemment, soit une très forte augmentation pour faire face à une consommation globale en nette baisse de 30% et des frais de fonctionnement qui sont multipliés par 5 ! : 40 000 € facturés par Pontarlier les années précédentes contre, dès 2021 un contrat d'entretien des réseaux et station de pompage de CHAON par la société GAZ et EAUX de 110 000 €/an auquel on ajoute un secrétariat, un suivi technique et juridique pour 85 000 €/an facturé par la CCGP.*

*Tout cela nous contraint à revoir à la hausse notre tarif eau communale de manière importante.*

*Nous avons l'obligation de présenter un budget eau équilibré, ce qui nous amène à proposer une part fixe en hausse de 10 € soit 90 € en lieu et place de 80 € ce qui impactera également les résidences secondaires (peu consommatrices en volume mais qui de fait participeront également à l'amélioration de nos réseaux), et un prix de 1,40 €/m<sup>3</sup> distribué contre 1,00 €/m<sup>3</sup> pour le précédent rôle d'eau.*

### **c. Vote des tarifs de l'eau**

Part fixe 90 € au lieu de 80 € sur 590 factures

Part variable 1.40 €/m<sup>3</sup> au lieu de 1.00 €/m<sup>3</sup> sur environ 50 000 m<sup>3</sup> d'eau facturés.

*Toutes les conseillères et les Conseillers présents ont reçu un exemplaire du RPQS du Syndicat des eaux de Joux 2021 dont ils ont pris connaissance.*

*Le Conseil municipal, l'exposé de M Michel PÊPE entendu, DECIDE :*

- *De porter la part fixe de l'eau de 80 à 90 € par abonnement,*
- *De porter le prix de l'eau consommée de 1,00 €/m<sup>3</sup> à 1,40 €/m<sup>3</sup> hors taxes.*

**Résultat du vote :**      - Pour : 13                      - Contre : 0                      Abstention : 1

## **BUDGET GENERAL :**

### **d. Subventions 2022 : ajustements de certaines subventions votées préalablement**

Madame Anne-Laure SORIN expose au Conseil qu'il y a lieu de revoir certaines subventions qui ont été votées lors de conseils municipaux précédent. :

*Il avait été accordé une subvention de 1 000 €, dans le cadre de la journée sans voiture autour du lac Saint-Point, 2022. Celle-ci ayant été annulée, Il y a lieu de se prononcer sur l'annulation de cette subvention.*

*Il avait été décidé, lors du Conseil de décembre 2021, de doubler la subvention de l'Association Aloha pour l'année 2022, ce qui la porte donc à 220 €.*

*Il y a lieu de modifier le tableau des subventions en conséquence.*



Maire lors de l'ouverture de l'ORCHIDEE BLEUE, nous avons sollicité la société CAMPING CAR PARK pour étudier l'installation de zones de camping-cars sur la commune.

Pour celles et ceux qui n'ont pas vu l'émission CAPITAL sur M6, cette société a installé aux environs de 8 120 emplacements en France et elle est forte de 525 000 clients. Elle fournit une aide à la création d'aire i.e. maîtrise d'œuvre et fourniture du matériel et s'occupe de leurs gestions. Les aires comprennent : un accès sécurisé par carte, une zone de récupération des eaux usées et par emplacement une borne électrique et un accès à l'eau potable. Le point non négligeable pour nos finances est que 70% des bénéfices réalisés sont reversés à la commune. Une aire bien située peut être amortie en deux (2) ans. Il existe une aire sur METABIEF qui a affiché « complet » tout l'hiver.

L'étude va prendre aux environs de deux (2) ans afin de valider un ou des emplacements et d'en évaluer le coût et le plan de financement.

Les opérations suivantes feront l'objet d'un vote ultérieur du Conseil municipal, lorsque les opérations auront été chiffrées en recettes et en dépenses :

- Aménagement BIGOOL pour les acteurs économiques,
- Aménagement du foyer,
- Pastoralisme,
- Révision/modification du PLU,
- Terminal de paiement régie, si nécessaire (si les crédits prévus sont insuffisants, dans la mesure où il n'a pas été tranché entre location et achat d'un ou plusieurs terminaux).

***Toutes ces explications entendues, il est proposé à l'Assemblée de voter les budgets primitifs 2022. Le montant des inscriptions budgétaires s'effectue comme suit :***

### **Bâtiment de stockage**

CREDITS DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	53 857,00 €	53 857,00 €
	Section d'investissement	43 283,10 €	43 283,10 €
<i>REPORT DE L'EXERCICE 2021</i>	<i>Report en section de fonctionnement</i>		<i>Tout l'excédent de fonctionnement 3 226,10 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement constaté de -37 882,60 € par une inscription au 1068 (recettes d'investissement)</i>
	<i>Report en section d'investissement</i>	<b>-37 882,60 €</b>	
<i>CREDITS DE REPORT</i>	<i>Section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>

<b>TOTAL DES PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	53 857 €	53 857,00 €
	<b>Section d'investissement</b>	43 283,10 €	43 283,10 €
	<b>TOTAL</b>	<b>97 140,10 €</b>	<b>97 140,10 €</b>

Résultats de clôture 2021 :

Excédent de fonctionnement : 3 226,10 €

Déficit d'investissement : -37 882,60 €

### Bois

CREDITS DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	116 588,69 €	116 588,69 €
	Section d'investissement	11 000,00€	11 000,00 €
<i>REPORT DE L'EXERCICE 2021</i>	<i>Report en section de fonctionnement</i>		<b>95,69 €</b>
	<i>Report en section d'investissement</i>		<b>11 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	116 588,69 €	116 588,69 €
	<b>Section d'investissement</b>	11 000,00 €	11 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>127 588,69 €</b>	<b>127 588,69 €</b>

Résultats de clôture 2021 :

Excédent de fonctionnement : 95,69 €

Excédent d'investissement : 11 000,00 €

### Eau

CREDITS DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	160 091,85 €	160 091,85 €
	Section d'investissement	112 841,57 €	112 841,57 €
<i>REPORT DE L'EXERCICE 2021</i>	<i>Report en section de fonctionnement</i>		<b>23 381,56 €</b>
	<i>Report en section d'investissement</i>		<b>2 818,72 €</b>
<b>CREDITS DE REPORT</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>REPORT DE L'EXERCICE 2021</i>	<i>Report en section de fonctionnement</i>		<b>7200,28 €</b> <i>Une partie de l'excédent de fonctionnement soit</i>

<i>AVEC RESTES A REALISER</i>			<b>16 181,28 €</b> est affecté à la couverture du déficit d'investissement constaté de <b>-16 181,28 €</b> par une inscription au 1068 (recettes d'investissement)
	<i>Report en section d'investissement</i>		<b>2 818,72 €</b>
<b>TOTAL DES PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	160 091.85 €	160 091.85 €
	<b>Section d'investissement</b>	112 841.57 €	112 841.57 €
	<b>TOTAL</b>	<b>272 933.42 €</b>	<b>272 933.42 €</b>

Résultats de clôture 2021 :

Excédent de fonctionnement : 23 381,56 €

Excédent d'investissement : 2 818,72 €

### Principal

CREDITS DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	936 099,00 €	1 532 585,75 €
	Section d'investissement	224 928,00 €	358 494,61
<i>REPORT DE L'EXERCICE 2021</i>	<i>Report en section de fonctionnement</i>		<b>594 924,75 €</b>
	<i>Report en section d'investissement</i>		<b>210 416,61 €</b>
<b>CREDITS DE REPORT</b>	<b>Section d'investissement</b>	-	-
<b>TOTAL DES PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>936 099,00 €</b>	<b>1 532 585,75 €</b>
	<b>Section d'investissement</b>	<b>224 928,00 €</b>	<b>358 494,61 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 161 027,00 €</b>	<b>1 891 080,36 €</b>

Résultats de clôture 2021 :

Excédent de fonctionnement : 594 924,75 €

Excédent d'investissement : 210 416,61 €

*M le Maire après avoir présenté au Conseil municipal les budgets primitifs PRINCIPAL, BOIS, EAU, BATIMENT DE STOCKAGE ci-dessus.*

*M le Maire soumet les budgets primitifs 2022 au vote de l'Assemblée.*

*Après délibération, le Conseil municipal :*

- *approuve le budget primitif PRINCIPAL tel qu'il a été présenté par le Maire par 14 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention*
- *approuve le budget primitif EAU tel qu'il a été présenté par le Maire par 14 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention*
- *approuve le budget BOIS tel qu'il a été présenté par le Maire par 14 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention*
- *approuve le budget BATIMENT DE STOCKAGE tel qu'il a été présenté par le Maire par 14 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention.*

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

### **a. Opération de nettoyage des plages et chemins de notre commune.**

Nous avons fait des propositions aux associations. La date retenue est le samedi 14 mai 2022. Un pot sera offert par la municipalité sur le site de l'Orchidée Bleue.

### **b. Adhésion de la commune au Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNRHJ).**

La CCLMHD fait un appel aux communes afin d'adhérer au PNRHJ. Une des conditions est d'avoir une limite communale commune avec une commune adhérente. La commune de Malbuisson souhaite adhérer.

*Le conseil municipal la présentation du Maire entendue DECIDE :*

- *D'autoriser le Maire à se renseigner sur les conditions d'adhésion, qui si elles se révèlent positives sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.*

**Résultat du vote :**      - Pour : 14                                      - Contre : 0                                      Abstention : 0

**La séance est levée à 23 h 37 mn**